

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3221

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voie nouvelle n° 15 - Aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0193 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie communique une demande d'augmentation de l'autorisation de programme votée en 2003 pour l'aménagement de la voie nouvelle n° 15, prolongement de la rue Louis Saulnier à Meyzieu.

L'aménagement de cette voie est inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2002-2007. Ce dossier a été adopté, pour un montant de 620 000 €, pour la réalisation des acquisitions foncières et la construction des murs de clôture après acquisitions, par le conseil de Communauté, lors de la séance publique du 7 juillet 2003.

Toutes les acquisitions foncières ont été réalisées en 2005. Les travaux d'aménagement de la voie (travaux de voirie) peuvent être envisagés.

La création de cette voie aura pour objectif :

- d'améliorer l'accessibilité au centre-ville de Meyzieu en le soulageant du trafic de transit,
- de favoriser les échanges nord-sud de la Commune en réalisant un maillage du réseau actuel,
- de permettre l'urbanisation d'un cœur d'îlot en centre-ville,
- d'augmenter les capacités de stationnement à proximité des commerces.

Ainsi, le coût total des travaux de voirie est estimé à 960 000 € TTC. Le montant global de l'opération devient, dès lors : 1 580 000 € (foncier + mur de clôture inclus).

Les travaux seront allotés de la façon suivante :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : assainissement,
- lot n° 3 : asphalte,
- lot n° 4 : plantations,
- lot n° 5 : mobilier urbain,
- lot n° 6 : signalisation lumineuse,
- lot n° 7 : signalisation horizontale,
- lot n° 8 : mission coordination sécurité,
- lot n° 9 : plan de recolement voirie.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux du lot n° 1 - voirie.

Ce lot pourrait être attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les lots n° 2 à 9 seront réalisés et réglés sur les marchés annuels de la communauté urbaine de Lyon.

Circuit décisionnel: ces projets ont reçu un avis favorable du pôle politique des déplacements le 5 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le complément de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie nouvelle n° 15, prolongement de la rue Louis Saulnier à Meyzieu,

L'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0193 002 a été votée le 7 juillet 2003. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 960 000 €.

Le montant total de l'opération est ainsi estimé à 1 580 000 €,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les travaux et prestations correspondants seront imputés sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0193.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,